

COMMUNE VEZELIN-SUR-LOIRE

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 32 ; présents : 23 ; votants : 24

L'an deux mille vingt et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie **ordinaire**, salle Marc Durris à Dancé, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Présents : Georges BERNAT, Sébastien PERROTON, Josette TEISSEIRE, Marie-Claude L'HOSPITAL, Daniel MURON, Gilles SENDRA, Hubert COUAVOUX, Michel DARMET, Carole L'HOSPITAL, Jordane GARDETTE, Emmanuel SAPEY, Christophe COLOMBAT, Sylvain TOLA, Régine RAJOT, Pierre-Olivier RAJOT, Olivier TOURNIER, Robert VALLAS, Adrien RAJOT, Chantal GARDON, Audrey GUIGON, Jean Maurice RAMBAUD, Arlette PILON, Olivier COUDOUR

Absents : Chantal LACHAT, Anne DONJON, Laëtitia PARSIGNY, Aurélie THEVENON, David DEBOUT, Chantal DELOMIER, Pascal DESGOUTTE, Hervé BOUILLER

Représentés : Frédéric FARRA par Michel DARMET

Secrétaire(s) de la séance: Adrien RAJOT

- Statuts d'AGEDI : prestataire informatique de la Commune :

Afin d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert, et la modification de l'objet du syndicat ;
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

- Convention d'objectifs de moyens et de financement pour la prestation périscolaire du mercredi :

Par délibération du 05/12/2019, considérant que la compétence périscolaire n'est pas d'intérêt communautaire, le conseil communautaire a transféré la gestion du temps d'accueil périscolaire aux communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Les temps de garderie avant, après la classe et sur la pause méridienne relèvent de la responsabilité de la Commune. Dans le cadre du volet périscolaire du mercredi ou de toute autre période située entre le lundi matin et le vendredi soir des périodes scolaires, un partenariat est engagé entre les Communes et l'association Familles Rurales pour la réalisation d'activités à l'intention des enfants de 3 à 11 ans. Le Conseil municipal décide de prévoir au budget la participation financière communale correspondant au reste à charge concernant les enfants relevant de la Commune et participant aux activités périscolaires proposées par Familles Rurales ; le Conseil donne pouvoir au Maire pour suivre et évaluer le projet de portage du volet périscolaire et signer tous documents se rapportant à cette question.

- Remboursement des frais de livraison des repas fabriqués à la cuisine centrale :

Les repas fabriqués par la cuisine centrale (à Souternon) sont transportés jusqu'aux lieux de consommation, cantine scolaire à Saint-Paul-de-Vézelin et maison des assistantes maternelles à Dancé. Le Conseil Municipal décide de prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable : dépenses relatives au salaire du personnel et frais de déplacement en fonction du nombre de jours de livraison et autorise le Maire à effectuer toutes démarches administratives relatives à cette question.

Délibérations acquises à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Scrutins des 15 et 22 mars 2020 :

L'organisation des permanences sera assurée au niveau de chaque mairie déléguée ; les résultats des 3 bureaux de vote seront centralisés au bureau de vote de Saint-Paul-de-Vézelin.

- Informations - questions diverses :

. **Recrutement d'une secrétaire de mairie** : à compter du 1^{er} février 2020, embauche de Mme Evelyne BRUNON pour remplacer la secrétaire placée en disponibilité pour convenances personnelles au 1^{er} mars 2020.

. **Acquisition de la maison d'Emma Dadolle** : le compromis de vente entre la Commune et les indivisaires a été signé à l'office notarial de St Germain-Laval.

. **Matériel voirie** : l'état de l'épaveuse nécessitera soit une réparation probablement coûteuse, soit l'acquisition d'un nouveau matériel.

. **Adressage** : la pose des poteaux est terminée sur St Paul ; elle est en cours à Dancé ; la fourniture des plaques est attendue ; après installation de la signalisation, les certificats d'adresse et les numéros seront remis à tous les foyers situés sur Dancé et St Paul.

. **Blason** : l'avis de la commission d'héraldique est attendu pour la mise en place du blason sur les supports de communication utilisés par la Commune.

. **Nom de la nouvelle commune** : il est encore trop souvent non répertorié dans les fichiers informatiques ; ce qui occasionne des difficultés d'enregistrement de données ; ce problème sera signalé par la mairie pour être pris en considération et solutionné par les organismes et administrations

. **Course d'orientation au hameau de Faisandier** : un conseiller attire l'attention sur le risque encouru par les participants à cette activité qui s'est déroulée en temps de chasse.

Séance levée à 22 h 40. La prochaine réunion du conseil devrait avoir lieu le lundi 24 février 2020 pour le vote des documents relatifs à l'exercice comptable 2019.

Affichage le 03-02-2020